



RÈGLEMENT FINANCIER DU CODEP01 FFESSM

RÈGLEMENT FINANCIER RER DU CODEP01 FFESSM



I. Objectifs & philosophie

II. Principes de l'aide

III. Nature de l'aide

IV. Procédures de l'aide financière.

4-1 Commissions,

4-2 Clubs,

4-3 Formateurs & Bénévolat

V. Majoration des tarifs des stagiaires extérieurs.

VI. Références

I. OBJECTIFS & PHILOSOPHIE



- Aider au développement des activités CODEP01
- Aider les clubs :
 - Offre de formations CODEP01
 - Lancement d'activités « clubs »
 - Offre d'aides financières ponctuelles
- Aider les formateurs & bénévoles pour les fidéliser et préserver les actions du CODEP01

II. PRINCIPES DE L'AIDE



- Équité par la mise en place de règles budgétaires
- Bénéficiaires définis :
 - Commissions CODEP01 : stagiaires de toutes formations
 - CLUBS
 - Formateurs & bénévoles
- Démarche démocratique d'attribution des aides (procédure d'élaboration et de décision)
- Transparence des aides accordées diffusion aux présidents et personnes concernées.

III. NATURE DE L'AIDE CODEP01



COMMISSIONS



IDEM AIDE AURA

CLUBS



AIDES PONCTUELLES
PRÊT À TAUX ZÉRO

FORMATEURS
& BÉNÉVOLES



AIDE EN NATURE
DÉFISCALISATION



IV. PROCÉDURES DE L'AIDE FINANCIÈRE

4-1 AUX COMMISSIONS CODEP 01



APPLICATION

1^{er} sept. (N)
au 31 Août (N +1)



LIMITES DE L'AIDE

Cf. Tableau
d'attribution des aides



DEMANDE

15 fév. au 31 Mars.
Année en cours (N)
Procédure d'aide
ou projet d'action

TOUTES COMMISSIONS

Démonstration, découverte, initiation	10,00 €	10,00 €	2 stagiaires/cadre
Séminaire cadres/entraîneurs	100,00 €	25,00 €	Par participant/J/max 2J
Journée à thème technique / activité hors formation (journée encadrants, inventaire conférence, stage détection Jeunes.)	25,00 €	5€	Par participant/jour

COMMISSIONS CULTURELLES

Formation Hors cadre (ex: PB1&PB2,Photo)	10,00 €	10,00 €	2 stagiaires/cadre
Formation cadres et compagnonage (PSE3)	20,00 €	10,00 €	2 stagiaires/cadre

COMMISSION PLONGEE SCAPHANDRE

Stage initial E1,MF1,MF3	10,00 €	10,00 €	4 stagiaires / Cadre
Journée pédagogique en salle MF2	25,00 €	25,00 €	4 stagiaires / Cadre
Stage de capitalisation MF1 & MF2	25,00 €	25,00 €	2 stagiaires/ cadre
Formation pratique en milieu naturel avec ou sans scaphandre : GP, MF1,MF2	25,00 €	25,00 €	2 stagiaires/ cadre
Formation pratique Fosse: GP, MF2	10,00 €	10,00 €	2 stagiaires/ cadre
Stage final & examen GP	30,00 €	30,00 €	2 stagiaires/ cadre
Examen E1	10,00 €	10,00 €	2 stagiaires/ cadre
Représentation à un examen GP & MF1	100,00 €	100,00 €	Le stagiaire
Formation pratique en milieu naturel jeunes< 18 ans	15,00 €	15,00 €	2 stagiaires / cadre
Formation Formateur TSI, ANTEOR, TIV	5,00 €	5,00 €	2 stagiaires / cadre

COMMISSION HANDISUB

Formation EH1,EH2,MFEH1	20,00 €	20,00 €	2 stagiaires / cadre
Formation PESH	15,00 €	15,00 €	1 stagiaire/Cadre

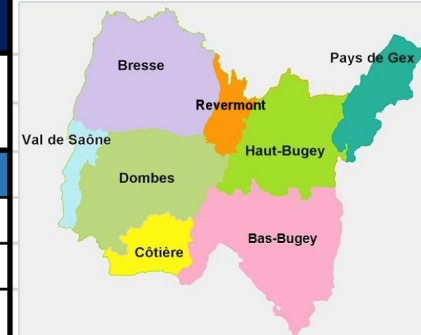


TABLEAU D'ATTRIBUTION DES AIDES

DEMANDE & ATTRIBUTION DE L'AIDE

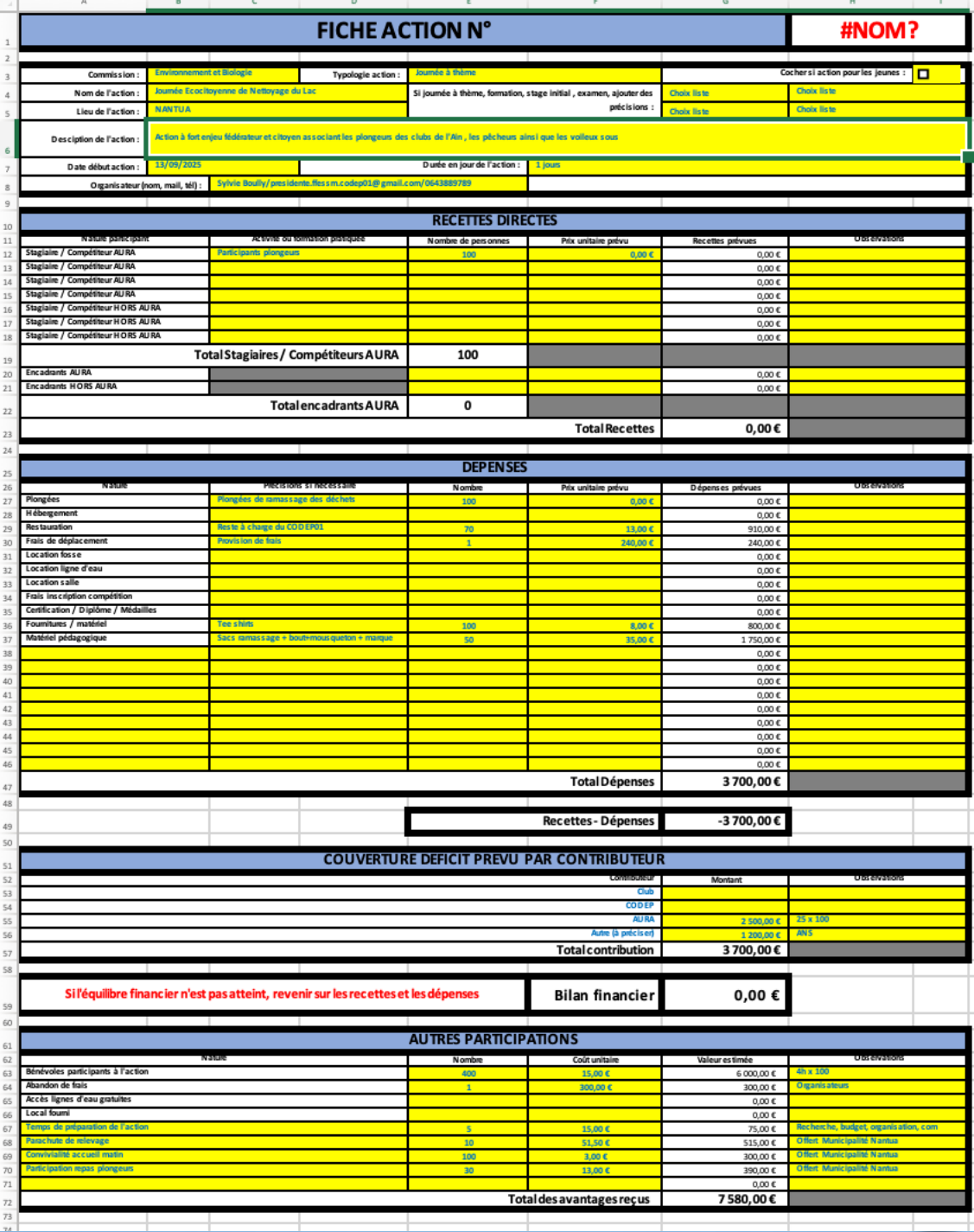
« COMMISSIONS »



A map of the Beauvaisis region, divided into eight distinct areas, each with a unique color and label. The areas are: Bresse (purple), Revermont (orange), Haut-Bugey (light green), Dombes (olive green), Côtier (yellow), Bas-Bugey (pink), Val de Saône (light blue), and Pays de Gex (teal). The map shows the geographical layout of these areas, with Revermont acting as a central hub connecting several other regions.

RECAPITULATIF			
Recettes Prévues	Dépenses Prévues	Participation AURA demandée	Participation AURA accordée
43 581,00 €	70 397,85 €	16 730,00 €	18 081,00 €

Aides complémentaires		
Description	Participation AURA demandée	Participation AURA accordée
Groupe de travail sur l'organisation des les 40 ans du CODEP : 6 Réunions x 4 : frais de fonctionnement		
6 Réunion CODIR : frais de fonctionnement	600,00 €	0,00 €
Totaux Aides complémentaires	0,00 €	0,00 €



[illegible]

4-2 AIDES CLUBS CODEP 01 FFESSM



RECEVABILITE

SITUATIONS

Lancement d'activité
« clubs »
Difficultés financières

DEMANDE

1^{er} sept. (N)
au 31 Août (N +1)
SI URGENCE
Réponse sous 8 jours



LIMITES

Validité du dossier
Capacité du CODEP01

**COMPTE ASSO A JOUR & COHERENT
AVEC LE PROJET ASSO**

DEMANDE & ATTRIBUTION DE L'AIDE « CLUBS »



PROCÉDURE
15 fév. au 31 Mars Année en cours (N)

RÉDIGER LA DEMANDE D'AIDE
Président.e du Club

ENVOYER LE DOSSIER D'AIDE AU
PRÉSIDENT.E & TRÉSORIER.E DU
CODEP01
Président.e du Club

VALIDER PAR LE CODIR
Président.e CODEP01

INFORMER & METTRE EN OEUVRE LA
DÉCISION DU CODIR
Présidente & Trésorier.e

Etude du Dossier
CODIR

2 mois maximum

PRÊT À TAUX ZÉRO D 'UNE ASSO A UN MEMBRE



CONDITIONS

CONSENTI DE FAÇON
EXCEPTIONNELLE
SUR FONDS PROPRES
ASSO



DÉCISION
OBJECTIVE



CONDITIONS
PRÉFÉRENTIELLES



DÉCLARÉ
si > 5000€

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE



S Bouilly /2017



Date réception

FICHE PROJET

CLUB :	Nom du Président :	Tel :
	Nom du Responsable :	Tel :
	Nom du responsable :	Tel :

THEMATIQUE DU PROJET

PUBLIC VISE

OBJECTIFS DU PROJET & RESULTATS ATTENDUS

1/ OBJECTIFS & DUREE DU PROJET

2/ RESULTATS ATTENDUS

3/ REFERENCES & VALIDATION

S Bouilly /2017



PROJET DE MISE EN ŒUVRE

1/ ORGANISATION : Durée, horaires, périodicité, effectif et conditions d'accès plongeur...

2/ ECHEANCIER

3/ BESOINS

3-1 HUMAINS (effectif et qualification)

3-2 MATERIELS :

S Bouilly /2017



PILOTAGE DU PROJET

Nom et prénom du coordinateur

Co-animateurs

Civilité (M., Mme, Mlle)	Nom	Prénom	NIVEAU FEDERAL	CLUB

CHIFFRAGE DU PROJET

DEPENSES DE MISE EN ŒUVRE

NATURE	Nbe	PRIX TTC	TOTAL	COMMENTAIRES
Matériel...				
Hébergement, Restauration...				
Déplacements...				
Location de salle...				
COÛT TOTAL DU PROJET				

FINANCEMENTS

AUTOFINANCEMENT CLUB	
CODEP 01	
AURA FFESSM	
TOTAL	

VALIDATION CODEP01

DOCUMENTS JOINTS : Devis...

4-3 AIDES FORMATEURS & BÉNÉVOLES CODEP01 FFESSM



POUR TOUTES LES COMMISSIONS

APPLICATION
1^{er} sept. (N)
au 31 Août (N +1)



PRISE EN CHARGE
Prévue dans le budget
prévisionnel
Défiscalisation



FORMATEURS
d'actions CODEP

V. MAJORATION DU TARIF DES STAGIAIRES EXTERIEURS



- < pour une formation de moins de 100€
=> majorer le tarif de 10€
- pour une formation de plus de 100€
=> majorer le tarif de 100€

VI. REFERENCES



- Réduction d'impôts accordée au titre des dons faits par des particuliers
- Frais engagés par les bénévoles d'une association : quelle fiscalité ?
- Octroi d'un prêt à taux zéro d'une association à l'un de ses membres : article L. 511-6 du code monétaire et financier.



**MERCI
DE VOTRE ATTENTION**